

36^{ème} RALLYE NATIONAL du FENOUILLEDES

Vendredi 16 – Samedi 17 – Dimanche 18 novembre 2018

Le Rallye du FENOUILLEDES

est inscrit en catégorie **Compétition à Participation Étrangère Autorisée**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2018.

Le rallye du Fenouillèdes est disputé conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 3 septembre 2018.....

Clôture des engagements : lundi 5 novembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : samedi 10 novembre 2018 à 09h00 ASAC 66 - Rte de Montalba 66130 ILLE s/T ..

Dates et heures des reconnaissances : samedi 10/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Dimanche 11/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Jeudi 15/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vendredi 16/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vérifications des documents le : vendredi 16/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA
Camp Llarg ILLE sur TÊT et le samedi 17/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE 66130
ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 17/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 18/11 de 07h20 à 09h50
sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Heure de mise en place du parc de départ le : 17 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

Publication des équipages admis au départ le : 17/11/2017 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....

Publication des heures et ordres de départ le : 17/11/2017 à 11h30 Lieu : La CATALANE

Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 17/11 à 09h00 hall d'accueil
du PC à la « CATALANE »

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le : 17/11/2018 à
09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et
sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17/11 à 10h15 « la CATALANE »

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT

Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à partir de 21h03 place du Foirail ILLE sur TÊT

Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 17/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 18/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt

Arrivée finale dimanche 18 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT

Vérification finale le : 18/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Publication des résultats du rallye le : 18/11/2018 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au panneau officiel à La CATALANE

Remise des prix le : dimanche 18 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 en qualité d'organisateur administratif, et l'Association **TEAM CARS** en qualité d'Organisateur Technique, sous le patronage de la Ville d'ILLE sur TÊT organisent les 16,17 et 18 novembre 2018 un rallye, dénommé **36^{ème} RALLYE du FENOUILLEDES**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE MÉDITERRANÉE le 25/07/2018 sous le n° R12/2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 657 en date du 17/09/2018

Comité d'Organisation

Président : Daniel SOLE

Vice-Présidents : Alain DESSENS, Henri CHAPPELLE

Membres : Mmes et MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASAC 66 Rte de Montalba – les Tuileries – 66130 ILLE sur TÊT

Téléphone : 07 82 23 14 42

Courriel : contact.asac66@gmail.com site : www.asac66.fr

Permanence du Rallye : « LA CATALANE » 66130 ILLE sur TÊT du début des vérifications à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final

Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS**

Adresse : ETAPE AUTO - ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescription générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : Pierre BOÏlicence n° 12623/0606

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Josep BESOLI.....licence n° 01-0A-AND

Commissaire Sportif : Alain SZAFARZICK.....licence n° 4793/0804

Commissaire Sportif : Georges LEMMENSlicence n° 46609/1411

Secrétaire du Collège : Michèle BASCOULlicence n° 149759/0808

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER.....licence n°128253/0811

Directeur de Course Adjoint délégué ES 1 : Marie OTTAVI.....licence n° 147131/0816

Directeur de Course Adjoint délégué ES 2 : Yves ESCLOUPE.....licence n° 76046/0903

Directeur de Course Adjoint délégué ES 3 : Evelyne ROLlicence n° 40773/0801

DC délégué Rallye 2 : Eric LAURENS.....licence n° 133555/0915

Gestion du PC : Guy BASCOULlicence n° 149758/0808

Directeur de Course ES 1/4/9/12 : Carmen BELCHIlicence n° 8747/0804

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
RAL
LYE
S
201
8

DC Inter : Marcel DEVAUXlicence n°205808/08
Directeur de Course ES 2/5/8/11 : Patrick VAUDOUR.....licence n° 228853/0915
DC Inter : Guillaume FAYET.....licence n°162390/0904
Directeur de Course ES 3/6/7/10 : Marc CIERlicence n° 2942/0706
Directeur de Course Stagiaire : Alain ARA-ORANZlicence n°139539/0906
Commissaire Technique Responsable : Jean-Michel OTTAVIlicence n° 1534/0816
Commissaire Technique Responsable Rallye 2 : Yves PERIElicence n°54790/0909
Commissaires Techniques : Tony SPINELLI licence n° 40858 /0816, Jean-Pierre ROLLAND licence n° 2694/0805, Sylvie DALPAOS licence n° 233751/0507, Jean-Claude MARTY licence n° 32003/0806
 Responsable des balances Christophe NATEWAJKO licence n° 43054/0806
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Sébastien ROL... licence n° 44492/0511
 Assisté de : Véronique PUYAU licence n° 21585/0905, Delphine GRAUBY licence n° 163789/0812, Véronique CARBOU licence n° 119788/0809



S. ROL



V. PUYAU



D. GRAUBY



V. CARBOU

Médecin Chef : ADAMU
Chargé des relations avec la presse : O. FOSSAT.....licence n° 192567/0899
DC délégué véhicule BBR : Patrice MARTYlicence n° 9699/0915
DC délégué véhicule 00 : Claude MARY.....licence n° 1622/0805
DC délégué véhicule Damier : MF POIRATONlicence n° 11252/0816
CS Responsable de la Publicité : Thierry GRAUBY.....licence n° 163786/0811
DC délégué Parc Assistance : Thierry GRAUBY licence n° 163786/0811
DC délégué Parc Fermé et de Regroupement : Thierry LE FOLL licence n° 58387/0809
Voiture Info : Bruno GAMMELIN licence n° 191255/0816, Jean-François BOIX licence n° 147726/0816
Voiture Info Sono : Alain BASTID licence n° 155491/0801, Aurélien JORDAN licence n° 41668/0403
Juges de Faits : Michel CAMMAN licence n°1465/0816, Jean-Pierre CHARDOUNAUD licence n° 3158/08
 A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les Officiels figurant sur ce règlement particulier et ceux des rallyes de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que « juges de fait » ainsi que Mmes MM. Les Commissaires de Route FFSA.
Responsable Protocole : Jean-Pierre BOBOlicence n° 25315/0816
Représentant de l'Organisateur Technique : René LAFONlicence 38126/0816
Chargé des Relations avec les Commissaires : Allison RUBIO.....licence n° en cours
Chargé des Relations avec les Chronométrateurs : Florent REYlicence n° 205216/0816
Responsable Vérifications Administratives : Alain BLANC licence n° 2538/0816 assisté de Jeanne COMMES licence n° 232253/0816
Classement : YELLOW INFORMATIQUE
Géolocalisation : VDS Racing

Nombre de postes de commissaires ES 1/4 : 11 postes, ES 2/5 : 11 postes, ES 3/6 : 5 postes, ES 7/10 : 5 postes, ES 8/11 : 6 postes, ES 9/12 : 10 postes

Nombre d'extincteurs par poste : 1

Nombre de commissaires : 1

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2/5, 9/12 : 2 ambulances + 1 désincarcérateur. ES ¼, 3/6, 7/10, 8/11 : 1 ambulance + 1 désincarcérateur

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36^{ème} Rallye du FENOUILLEDES compte pour :
 la Coupe de France des Rallyes 2019 coef.4 ,
 Le Championnat de Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2018 coef. 4

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
RAL
LYE
S
201
8

Le 36^{ème} Rallye du FENOUILLEDES est inscrit en **Compétition à Participation Etrangère Autorisée**.....

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront communiquées lors de la remise du road-book.

Vérifications des documents le : vendredi 16/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE et le samedi 17/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 16/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 17/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Vérification finale le : 18/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Taux horaire MO : 60€ ttc

Publication des résultats du rallye le : 18/11/2018 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANNE

Remise des prix le : dimanche 18 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque à l'ordre de « VDS Racing » non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36^{ème} Rallye du FENOUILLEDES doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site internet : www.asac66.fr, dûment complétée, avant le lundi 5 novembre 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.6P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement qui sont fixés à :

- 550€ + **30€ pour le système de géolocalisation obligatoire soit 580€**
- Equipages complets (pilotes et co-pilotes) licenciés à l'ASAC 66 : 490€ + **30€ pour le système de géolocalisation obligatoire soit 520€**

Les droits sont doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité optionnelle proposée par les organisateurs soit 1100€ (550€ X 2 + 30€)

La majoration applicable sera exigée immédiatement, si au cours du rallye l'absence de la publicité optionnelle est constatée

3.1.10P. 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (modernes + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 € + 30€ pour le système de géolocalisation
- Pour les équipages complets (pilote et copilote) ASAC 66 : 490€ + 30€ pour le système de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 € (x 2) + 30€ pour le système de géolocalisation

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, les chèques sont à libeller au nom de TEAM CARS. **Joindre OBLIGATOIREMENT les photocopies des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la 1^{ère} page du passeport technique.**

➤ Pour les concurrents étrangers ceux-ci doivent effectuer un virement à l'ordre de **TEAM CARS**
A la Banque Populaire du Sud IBAN : FR76 1660 7000 0300 3215 6293 866
BIC : CCBPFRPPPPG Code Banque : 16607 Code Guichet : 00003
N° Compte : 00321562938 Clé RIB : 66 Domiciliation : BPS ILLE-SUR-TET

➤ Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition. Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet : Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. Chaque concurrent recevra lors des vérifications, un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès au Parc d'Assistance. Ne seront autorisés à entrer dans ce Parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise.

=> L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 le samedi 17 novembre.

L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30km/h.

Les déplacements à bord de véhicules motorisés à 2, 3 roues ou de type quad sont interdits.

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

*Il précisé que le piquetage est interdit

A l'issue du rallye, les concurrents devront laisser un emplacement d'assistance propre, sans aucun débris. Ils sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P. Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction :

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
RAL
LYE
S
201
8

avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

4.8P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L Le Rallye du FENOUILLEDES représente un parcours de 354,168 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 154.728 km.

ES 1/4 : 12.640km, ES 2/5 : 19.538km, ES 3/6 : 8.248km

ES 7/10 : 8.153km, ES 8/11 : 11.865km, ES 9/12 : 16,920km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « Programme » du présent règlement (3 passages maximum)

=► Deux (2) adhésifs fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrières** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

Limitation de vitesse : 30 km/h en agglomération, 60 km/h sur les épreuves spéciales

RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.** (art. 6.4.1 du règlement standard des rallyes)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange.....
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
RAL
LYE
S
201
8

